



66 rue La Boétie

75008 Paris

Tél. : 01 43 55 38 70

Conditions financières d'abonnement à Hypérion, l'Observatoire de la qualité sanitaire des céréales et des produits céréaliers

Campagne 2019/2020

Les conditions financières relatives à l'abonnement à Hypérion, l'Observatoire de la qualité sanitaire des céréales et des produits céréaliers ont été arrêtées pour la campagne 2019/2020 par le Conseil d'Administration d'Hypérion lors de la réunion du 11 octobre 2019.

Elles sont jointes au règlement d'Hypérion, l'Observatoire de la qualité sanitaire des céréales et des produits céréaliers qu'elles complètent.

Pour la campagne 2019/2020, les abonnés devront s'affranchir d'une participation financière définie comme suit :

- A. Contributeur/Utilisateur (tel que défini au point III. A. 1 et III. B. 1 du règlement) : 250 € HT

- B. Utilisateur (Organisation professionnelle membre d'Hypérion telle que définie au point III. B. 2) : 2 000 € HT

Conformément au point III du règlement, les entreprises, les organisations professionnelles extérieures à la filière ou toute structure souhaitant disposer d'un extrait des données anonymisées de l'Observatoire, devront en faire la demande argumentée au Conseil d'administration d'**Hypérion** qui statuera après avis du comité de pilotage.

En cas d'accord, cette transmission de données anonymisées se fera dans les conditions techniques et financières fixées par le Conseil d'Administration d'**Hypérion**.